

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE d' AJACCIO(Corse du Sud)

Date de l'acte : 27 juin 2022

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Charles SANTUCCI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Philippe Jean Sébastien **GHIONGA**, demeurant à CORTE (20250)
Lotissement AgnelliNé à BASTIA (20200) le 15 avril 1987.

Monsieur Pascal François **GHIONGA**, demeurant à CORTE (20250)
Lotissement Agnelli. Né à BASTIA (20200) le 23 avril 1989.

**Dans un ensemble immobilier avenue de la Grande Armée dénommé
« LES JARDINS DE L'EMPEREUR » :**

Section	N°	Lieudit	Surface
BV	372	LES JARDINS DE L'EMPEREUR	00 ha 73 a 45 ca
BV	373	LES JARDINS DE L'EMPEREUR	01 ha 22 a 12 ca
BV	374	LES JARDINS DE L'EMPEREUR	00 ha 15 a 97 ca
BV	375	LES JARDINS DE L'EMPEREUR	00 ha 01 a 32 ca
BV	376	LES JARDINS DE L'EMPEREUR	00 ha 92 a 40 ca
BV	377	LES JARDINS DE L'EMPEREUR	00 ha 13 a 88 ca
BV	378	LES JARDINS DE L'EMPEREUR	00 ha 84 a 92 ca
BV	379	LES JARDINS DE L'EMPEREUR	00 ha 02 a 47 ca
BV	380	LES JARDINS DE L'EMPEREUR	01 ha 11 a 86 ca
BV	381	LES JARDINS DE L'EMPEREUR	00 ha 87 a 08 ca

Total surface : 06 ha 05 a 47 ca

**Dans le bâtiment « Le Napoléon Garages » : le lot de copropriété
suivant : numéro sept cent quatre-vingt-un (781) :** un garage portant le
numéro 2 et les vingt-sept/cent millièmes (27/100000èmes) des parties
communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et
constate une possession répondant aux conditions de la prescription
acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Charles SANTUCCI
Notaire Associé**